



Liste des délibérations Séance du Conseil Municipal du 02 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux du mois de décembre à 20 h 30, le conseil municipal de PALMAS D'AVEYRON régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Catherine SANNIE CARRIERE, Maire.
Présents : Pascal BEZAMAT - Julie CALMELLY - Marie-Noëlle DOMERGUE - Delphine ISSERTE METGE - Jérôme LAGRIFFOUL - Xavier PERIE - Catherine SANNIE CARRIERE - Nadine SICARD SENABRE - Patrick SOLIGNAC - Cindy SVEC - Pierre TOURETTE - Henri VAN HERPEN

Absents excusés : Brigitte COSTES (pouvoir à Cindy SVEC) - Franck LOUBIERE - Alexia ROZIERES (pouvoir à Pierre Tourrette) - Guy SIEUDAT (pouvoir à Catherine SANNIE CARRIERE) -

Absentes : Sophie BEGOUEN - Sandra BOULAY - Pauline CONTE

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Delphine ISSERTE-METGE

Vote à l'unanimité

Approbation du compte rendu de la séance du 14 octobre 2022

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 14 octobre 2022 a été envoyé à tous les conseillers municipaux.

Approbation à l'unanimité

Retrait de deux points inscrits à l'ordre du jour :

Délibération relative à la répartition de la taxe d'aménagement entre la commune et la communauté de communes Des Causses à l'Aubrac

Entre l'envoi de la convocation et ce jour, les députés et sénateurs ont adopté en commission mixte paritaire un second projet de loi de finances rectificative qui abroge l'obligation pour les communes de délibérer sur l'affectation d'une fraction du produit de la taxe d'aménagement à leur EPCI. Il n'y a donc plus lieu de délibérer.

Décision modificative n°1 au budget principal

Cette délibération découlait de la précédente et n'a pas lieu d'être prise.

Vote à l'unanimité

Information sur la démission d'une conseillère municipale et la modification du tableau du Conseil Municipal

Révision des tarifs des services publics pour 2023

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs en vigueur pour l'assainissement, les cimetières, les services périscolaires.

En ce qui concerne la location des salles communales, le conseil municipal instaure un forfait chauffage d'un montant de 50 € pour les associations qui organisent des manifestations générant des recettes, durant la période du 15 octobre au 30 avril. La participation demandée est fixée à 50 € par manifestation. Par ailleurs, les contributions versées par le Club des 2 Clochers et l'Association des Cors de chasse sont supprimées.

Vote à l'unanimité

Délibération pour fixer le montant de la participation de la Communauté de Communes des Causses à 'Aubrac pour l'utilisation de la salle des fêtes de Coussergues et autoriser la signature d'une convention

Le conseil municipal valide la signature d'une convention pour fixer les modalités d'utilisation de la salle des fêtes par la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac et fixe une indemnité forfaitaire annuelle d'un montant de 600 €.

Vote à l'unanimité

Délibération pour déléguer à la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac, la maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un schéma directeur pour l'assainissement collectif, non collectif et pluvial

La commune, en prévision du transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes Des Causses à l'Aubrac, approuve la réalisation d'un schéma directeur pour l'assainissement collectif, non collectif et pluvial et en confie la maîtrise d'ouvrage à l'EPCI.

Vote à l'unanimité

Délibération pour valider le nouveau montant de l'attribution de compensation 2022 tenant compte des travaux GEMAPI

Le conseil municipal valide le nouveau montant de l'attribution de compensation 2022 versée par la Communauté de Communes Des Causses à l'Aubrac à la commune, qui prend en considération le report des travaux GEMAPI par le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A). La somme supplémentaire de 976 € est attribuée à la commune, soit un montant définitif de 12 752 €.

Vote à l'unanimité

Délibération pour approuver le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité de l'Eau Potable des syndicats SMAEP Montbazens Rignac et Vallées des Serres et d'Olt

Le Conseil Municipal approuve les RPQS (Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité de l'Eau Potable) des syndicats SMAEP Montbazens Rignac (secteur de Cruéjols) et Vallées des Serres et d'Olt (secteur de Coussergues)

Vote à l'unanimité

Délibération en vue de se positionner sur le devenir du bâtiment de l'ancienne poste

Le Conseil Municipal se prononce sur le devenir du bâtiment de l'ancienne poste de Cruéjols, actuellement vacant et nécessitant d'importants travaux d'aménagement.

Plusieurs destinations ont été envisagées pour ce bâtiment : réhabilitation par la commune, vente, ou mise à disposition par bail emphytéotique à l'Association Saint Laurent qui est intéressée afin de proposer de nouveaux services et d'ouvrir la maison de retraite vers le village,

Le conseil municipal s'est prononcé, lors d'un vote à bulletin secret, en faveur de la conclusion d'un bail emphytéotique avec l'Association Saint Laurent.

Messieurs Henri Van Herpen (membre du conseil d'administration) et Jérôme Lagriffoul (époux d'une membre du conseil d'administration) n'étaient pas autorisés à prendre part au vote en raison du conflit d'intérêt.

Vote : Réhabilitation du bâtiment 0 vote – 3 votes en faveur de la vente du bâtiment et 9 votes en faveur de la signature d'un bail emphytéotique au profit de l'Association Saint Laurent.

Délibération pour procéder au remboursement d'une avance faite par Madame le Maire à la suite d'un problème d'enregistrement d'un paiement à l'agence postale.

Le conseil municipal accepte le remboursement de frais postaux, d'une somme de 85 €10, avancée par Madame le Maire à la suite d'un problème d'enregistrement.

Vote à l'unanimité

Délibération pour lancer l'étude technique en vue de la rénovation de l'éclairage public de Coussergues et Cruéjols

Le conseil municipal valide la réalisation d'une étude, qui sera confiée au SIEDA, en vue de rénover (passage en LED...) l'éclairage public dans les villages de Cruéjols et Coussergues. Le village de Palmas a déjà fait l'objet d'une rénovation.

Vote à l'unanimité

Délibération pour fixer les modalités des colis de Noël pour les personnes de plus de 75 ans.

Le conseil municipal décide de reconduire la distribution d'un colis de Noël aux personnes âgées de plus de 75 ans.

Vote à l'unanimité

Questions diverses

- Organisation de la cérémonie des vœux, avec accueil des nouveaux nés en 2021 et 2022 ainsi que des nouveaux arrivants. La rencontre aura lieu à la salle des fêtes de Coussergues le 8 janvier 2023.

- Information sur la nuit de la thermographie

Fin de séance à 23 h